

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 02 septembre 2025, s'est réuni à la salle de la Manutention à Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELISSIER Robert, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BACHENET Claude, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, MATHERON Christophe, ARNOUX Frédéric.

Absents excusés : DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina, SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à EYMEOD Chantal, TETENOIRE Michèle donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, COULOUMY Christian donne pouvoir à PARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MAILLARD Laurent donne pouvoir à GAMBAUDO Georges, BERENGUEL Victor donne pouvoir à RAIZER Bernard.

Absents représentés : BOSQ Gustave, représenté par le 1^{er} adjoint MATHERON Christophe, PARIS Bruno représenté par le 1^{er} adjoint ARNOUX Frédéric.

Absente excusée : ZAPATERIA Béatrice.

Absents : GOURLAIN Mireille, METTAVANT Colette, MARROU Jehanne, VOLLAIRE Pierre, MONTABONE Michel.

RAPPORT N° 2025/215 : SMICTOM : Décision Modificative N°2, budget annexe service déchets SMICTOM 2025 : ajustement de crédits

Les crédits prévus parmi certains chapitres du budget annexe du service déchets SMICTOM de l'exercice 2025 sont à ajuster. Il est nécessaire de voter les mouvements de crédits et de débit suivants pour :

- Ajustement lié à des écritures liées à des versement d'avance règlementaires qui sont équilibrées en dépenses et recettes : 3 700 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'ACCEPTER** la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Objet et nature	Montant	Imputation	Objet et nature	Montant
TOTAL		0	TOTAL		0

Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le

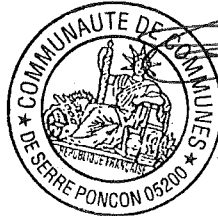
ID : 005-200067742-20250910-202509173-BF

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Objet et nature	Montant	Imputation	Objet et nature	Montant
2313 (041)	Constructions	3 700	238 (041)	Avances versées sur commandes d'immobilisations	3 700
TOTAL		3 700	TOTAL		3 700

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOUD